

ou l'autre partie pour gonfler l'importance de ses forces en Europe centrale.

8. Le gouvernement canadien considère que, pour être compatibles avec la détente à laquelle on veut parvenir un jour dans les relations entre l'Est et l'Ouest, les accords sur la réduction des forces en Europe centrale doivent susciter la confiance de tous les pays en cause. Ces accords doivent comprendre des dispositions visant à assurer à toutes les parties qu'ils seront respectés. Ils doivent accompagner de mesures appropriées dont l'objet sera d'écarter le risque d'une violation ou d'une dérobade.

9. Le gouvernement canadien est très conscient des problèmes et des possibilités qui se présentent au moment où nous entamons ces discussions. D'une part, pour les pays d'Europe, ces négociations soulèveront des questions fondamentales ayant trait à la sécurité nationale; le Canada partage ces préoccupations puisqu'il considère que sa sécurité est inséparable de celle de l'Europe. D'autre part, les négociations de la Conférence sur la Réduction mutuelle et équilibrée des forces laissent entrevoir, pour les pays européens avec lesquels le Canada entretient des relations politiques, économiques et culturelles qui sont étroites et croissantes, la possibilité d'une paix plus stable et d'une intensification de la coopération réciproque.

10. La délégation canadienne assumera pleinement son rôle dans ce qui deviendra, du moins l'espère-t-elle, un effort réciproque en vue de relever le défi et d'exploiter les possibilités que présentent